

## Fiche ressource :

### *Des dispositifs de soutien au volontariat*

Il existe plusieurs formes de Service Civique. Le Service Civique recouvre l' « **engagement de Service Civique** » mais aussi **d'autres formes de Services Civiques** qui sont régies par des dispositifs spécifiques.

#### • L'engagement de Service Civique



**Date de création :** 10 mars 2010



**Nombre de jeunes concernés :** 140 000 en 2019 et plus de **500 000 depuis 2010**



**Organisme de gestion :** l'Agence du Service Civique qui est sous la tutelle du **Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports** est présidée par **Béatrice Angrand** depuis 2019. Elle a succédé à Yannick **Blanc**. David **Knecht** en est le directeur général.



**Profil des volontaires :** Jeunes de **16 à 25 ans** (30 ans pour les jeunes en situation de **handicap**) qui souhaitent agir pour l'intérêt général



**Lieu :** En **France** ou à l'**étranger**



**Durée :** Les missions durent de **6 à 12 mois**. Les volontaires ne peuvent accéder qu'à **une seule** mission de Service Civique. Hebdomadairement, elles représentent entre **24h** et **48h** réparties sur au maximum 6 jours.



**Critères de sélection :** Ils reposent sur la **motivation** du candidat et non sur ses diplômes.



**La nature des missions :** Elles sont classées selon **9 domaines** reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. ([exemples de missions sur le site du Service Civique](#))



**Objectifs :** Donner aux jeunes l'**opportunité** :

- d'acquérir de l'expérience et des compétences,
- de développer leur confiance en eux,
- de rencontrer des personnes qui ne sont pas de leur milieu social d'origine,
- de travailler en équipe...




**Indemnisation :** Une **indemnité** de 473,04 € net par mois est financée par l'Etat. Un jeune en situation sociale ou financière difficile peut bénéficier d'une **bourse** de 107,68€ si :

- Il touche le RSA ou s'il appartient à un foyer bénéficiant du RSA
- Il perçoit une bourse de l'enseignement supérieur du 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> échelon au titre de l'année universitaire en cours.

**En complément**, l'organisme d'accueil verse 107,58€ minimum en nature ou en argent au volontaire pour qu'il satisfasse ses **besoins de subsistance, d'équipements, d'hébergement et de transport** (source : site du Service Civique).


 **Protection sociale : régime complet** de protection sociale pris en charge par l'Etat

 **Organismes d'accueil des volontaires** : Il existe **11 000 organismes** agréés par l'Agence du Service Civique : des **organismes sans but lucratif** (OSBL) ou des **personnes morales de droit public de droit français** (en excluant les associations culturelles, politiques, les congrégations, les fondations d'entreprise ou les comités d'entreprises).  
Les organismes perçoivent une aide de **160€** par volontaire pour financer la formation civique et citoyenne ainsi que la formation aux premiers secours. Les OSBL reçoivent également une aide mensuelle de **100€** de l'Etat, par jeune, afin de l'accueillir et de l'accompagner .

- ✓ **Conditions d'obtention de l'agrément de Service Civique** : les organismes souhaitant accueillir des jeunes du Service Civique doivent obtenir l'agrément d'engagement de Service Civique. Il est délivré pour **3 ans maximum renouvelables**. Voici les conditions pour l'obtenir :
- Exister depuis au moins **1 an** (sauf dérogation)
  - Préciser le **nombre de jeunes** que l'organisme souhaite accueillir et **la manière dont ils seront accompagnés**
  - Rechercher des jeunes afin d'œuvrer pour **l'intérêt général** (adéquation avec les 9 domaines prioritaires pour la Nation)
  - Détenir les **moyens** et disposer de l'**organisation** permettant de prendre en charge les jeunes
  - Avoir une **situation financière** stable sur les 3 derniers exercices clos et être en mesure de présenter un bilan équilibré

→ [Obtenir son agrément](#)


→ [Après l'avoir obtenu, l'organisme peut se créer un compte sur le site du Service Civique](#)

 **L'application ELISA** : Pour renseigner un **nouveau contrat** et donner la possibilité au volontaire de recevoir son **indemnisation**, il est demandé aux organismes d'accueil d'utiliser l'application ELISA (Extranet Local pour l'Indemnisation et le Suivi des Accueils de volontaires en service civique).  
Pour recevoir leurs identifiants et leurs mots de passe, les organismes doivent contacter la **direction régionale de l'Agence de Service et de Paiement (ASP)** dont ils dépendent pour demander une habilitation.

 **Liens en complément :**

 [Site du Service Civique](#)

 [Textes et décrets relatifs à l'Agence du Service Civique](#)

 [Foire aux questions des organismes](#)  
[Foire aux questions des volontaires](#)

 [Guide du Service Civique à destination des organismes de l'Agence du Service Civique datant de 2018](#)

 [Livret d'accueil des organismes de l'Agence du Service Civique \(2020\)](#)

 [Rapport d'étude de l'IJEP : Évaluation du Service Civique Résultats de l'enquête sur les parcours et les missions des volontaires 2021](#)

 [Rapport d'activité de l'Agence du Service Civique 2020](#)

## • Autres dispositifs de soutien au volontariat



**Volontariat de Service Civique** (2010\*): pour les + de 25 ans, 6 à 24 mois, auprès d'associations et de fondations reconnues d'utilité publique, de collectivités et départements d'outre-mer, ou de personnes morales de droit public, droit à une indemnité et à un régime complet de protection sociale financés par la structure d'accueil



**Volontariat de Corps européen de solidarité** (2018): pour les jeunes de 18 à 30 ans, de 2 à 12 mois, indemnité selon le pays et prise en charge complète sur place, possibilité de le cumuler avec un Service Civique, missions d'intérêt général  
 Pour en savoir plus : [www.corpseuropeendesolidarite.fr](http://www.corpseuropeendesolidarite.fr)



**Volontariat de solidarité internationale (VSI)** (2005) : pour les + de 18 ans sans activité professionnelle, dans des associations internationales agréées par le Ministère des Affaires Etrangères, missions dans des pays en voie de développement afin d'apporter un soutien coopératif et humanitaire, indemnité comprise entre 106,06 € et 710,10 € hors besoins de subsistances + montant supplémentaire selon le pays d'affectation  
 Pour en savoir plus : <http://www.france-volontaires.org>



**Volontariat International** (2000) :

- **en Entreprise (VIE)** : pour les jeunes de 18 à 28 ans, 6 à 24 mois au service d'une entreprise française de tout secteur à l'étranger, rémunération entre 1200 et 3000 euros nets par mois, selon le pays
- **en Administration (VIA)** : 6 à 24 mois, travailler à l'étranger pour les services de l'Etat français : Ambassades, alliances françaises, instituts de recherche, missions économiques..., indemnisation comprise entre 1200 € et 2800 € par mois



→ Pour en savoir plus sur les volontariats internationaux : <http://www.civiweb.com>



**Sapeur-Pompier volontaire** : pour les personnes de 16 à 55 ans, contrat de 5 ans avec une première année en période probatoire  
 Pour en savoir plus : <https://www.pompiers.fr/>

## • La vision sur Cabinet sur les dispositifs de soutien au volontariat

### Les atouts :

- Une réponse manifeste et opportune aux besoins des jeunes et des structures accueillantes au regard de l'impact somme toute assez conséquent de ces dispositifs
- La diversité des initiatives qui donne du sens et de la teneur au volontariat tout en faisant attention à ce que tout jeune puisse en bénéficier
- La reconnaissance de l'engagement citoyen et l'importance qui est donnée à l'esprit de découverte caractérisant la jeunesse

### Les limites :

- Une promotion insuffisante des dispositifs auprès des jeunes et des structures
- La nécessité de veiller à ce que ces dispositifs ne se déploient pas dans une seule logique d'insertion ou d'emplois précaires
- Un enjeu à soutenir les structures dans leur capacité à accompagner les parcours d'engagements volontaires

\*Date de création des dispositifs